

Union professionnelle du génie **écologique**

Rapport d'activités 2018



Contact :

Thomas Redoulez

Délégué général

t.redoulez@genie-ecologique.fr

06 16 97 96 59

Sommaire

LE MOT DU PRESIDENT	3
L'UPGE EN CHIFFRE EN 2018	3
DEVELOPPEMENT DE LA FEDERATION	4
OUTILS DE RECONNAISSANCE DES COMPETENCES.....	8
NORME X10-900	8
NORMALISATION DE L'ETAT INITIAL.....	9
AGREMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE	10
VEILLE ET PRODUCTION DE NOTES TECHNIQUES INTERNES.....	11
GROUPES DE TRAVAIL UPGE	12
GT ZONES HUMIDES	12
GT BIODIVERSITE OPPORTUNISTE	13
GT SOLS ET GENIE ECOLOGIQUE	14
GT CNPN	14
GT EFFETS CUMULES	15
GT DONNEES DE BIODIVERSITE	15
GT COMPENSATION AGRICOLE	16
GT PLANIFICATION TERRITORIALE.....	16
GT PREJUDICE ECOLOGIQUE.....	17
GT BUREAUX D'ETUDES ET TRAVAUX	17
ÉVENEMENTS	18
RESEAUX.....	22
LIFESYS, L'ECOSYSTEME D'ENTREPRISES DE GENIE ECOLOGIQUE.....	24
FORMATION.....	25
INITIALE	25
CONTINUE.....	27
CCEAGE.....	29
COMMUNICATION	31

Le mot du Président

La filière du génie écologique est en pleine structuration. Une grande diversité de structures intervient sur le marché, créant un écosystème économique dynamique, mais peu lisible, où les fonctions des uns et des autres sont parfois confuses. Si cette variété d'intervenants et d'approches est une richesse, elle pose toutefois la question de la reconnaissance des acteurs et de leurs compétences : quels outils construire ensemble pour faire monter l'exigence de qualité des réalisations ?

L'enjeu dépasse largement les acteurs du génie écologique puisque l'objet de travail est ici la préservation de nos écosystèmes. Il s'agit donc de défendre les fondamentaux qui caractérisent une action de génie écologique : approche systémique et service du bien commun qu'est la biodiversité.

Les outils à notre disposition sont très larges : groupe de travail interne pour l'échange entre les adhérents, groupes de travail externes avec nos partenaires pour porter des actions ambitieuses, lobby technique auprès des décideurs, événements larges pour monter en notoriété, avancer et communiquer sur des sujets techniques, formations initiales et continues, systèmes d'identification des acteurs et des compétences...

L'année 2019 s'annonce comme plus dynamique que jamais pour la fédération, suivant en cela la montée en puissance de la filière et la croissance de la plupart des acteurs.



Patrice Valantin
Président de l'UPGE

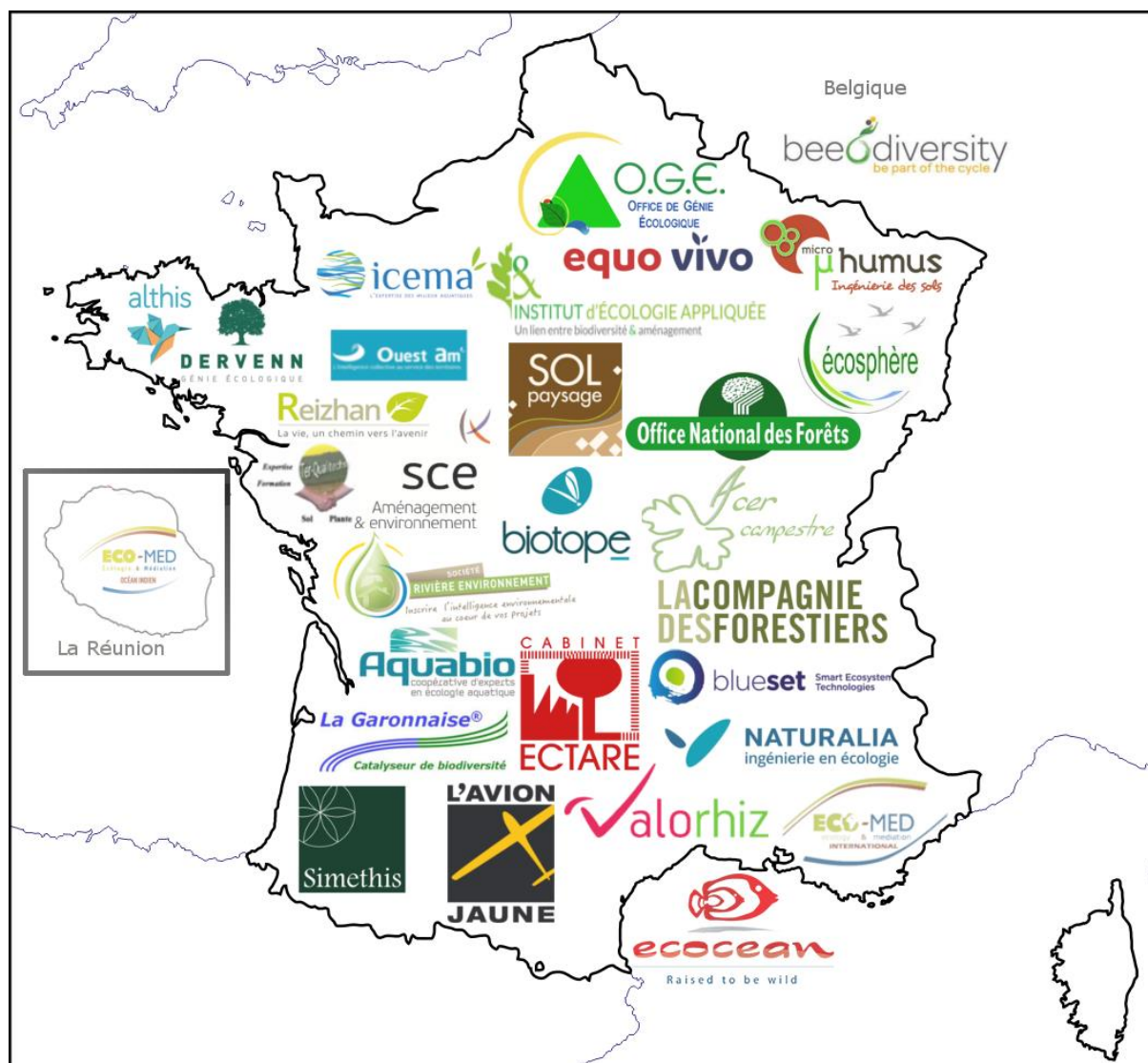
L'UPGE en chiffre en 2018

Voici quelques chiffres clefs de l'Union professionnelle du génie écologique en 2018 :

35	Adhérents	Membres du bureau	7
13 500	Salariés représentés	Temps investi par le bureau	701 h
10	Groupes de travail en fonctionnement	Participants au séminaire annuel	27
35	Réunions des groupes de travail	Participants aux conférences Pollutec	1 500

Développement de la fédération

L'UPGE compte [35 adhérents](#) fin 2018.



Comité des adhésions

Un comité des adhésions a été constitué en 2017 pour effectuer le travail de sélection des candidatures, donner son avis sur les candidats et préparer ainsi le travail des membres du bureau. Il est constitué fin 2018 de huit adhérents.

Nouveaux adhérents 2018

- **Biotope** : expertise naturaliste, dossiers de demande d'autorisation environnementale, suivis de chantier, compensation écologique et restauration des milieux naturels. *Conseil* : vous accompagner afin de mener avec succès vos projets. *Formation* : organisme de formation depuis nos débuts, nous transmettons ce que nous pratiquons au quotidien. *Édition* : depuis la parution d'un premier ouvrage en 1996, Biotope s'est progressivement imposé en tant qu'éditeur de référence pour la publication d'ouvrages sur la biodiversité en français.
- **Egan** : entreprise de travaux de génie écologique : coupe sélective de la ripisylve, traitement d'embâcles, gestion d'atterrissements, restauration et stabilisation de berges, traitement des espèces invasives, renaturation de milieux, rétablissement des continuités écologiques, entretien de végétation arborée...
- **ICEMA** : spécialiste des milieux aquatiques, développe une ligne de produits de protection de la ressource en eau : CYANPROTEC, contre la prolifération des cyanobactéries, EPUREZH, réduction des micropolluants en zone littorale. Nos quatre métiers : diagnostic et expertise de l'écosystème des plans d'eau et cours d'eau, laboratoire de biologie des milieux aquatiques, conseil et maîtrise d'œuvre en génie écologique, études environnementales et réglementaires.
- **MICA Environnement** : bureau d'études composé d'ingénieurs et de techniciens d'expériences et de terrain. Spécialisé dans le développement de projets de mines et de carrières (ouverture, exploitation, fermeture, réaménagement), installations de stockage, sites industriels et projets de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque et éolien).
- **Naturalia** : bureau d'études spécialisé dans l'expertise naturaliste, le diagnostic des milieux naturels et le suivi environnemental, Naturalia propose depuis plus de 15 ans son savoir-faire à de nombreux porteurs de projets : collectivités, organismes publics, grands groupes et entreprises privées. Naturalia regroupe des experts naturalistes sur l'ensemble des groupes taxonomiques, des écologues environnementalistes, des chargés d'études en SIG ainsi que des ingénieurs écologues experts en coordination environnementale.
- **Rivière Environnement** : bureau d'études en environnement réalisant de l'expertise, du conseil et de la maîtrise d'œuvre en écologie (milieux terrestres, humides et aquatiques) proposant accompagnement environnemental de projet et de stratégie de territoires, ingénierie de gestion et de restauration de milieux, évaluations environnementales de projets et de plans, prise en charge de procédures environnementales, évaluation de politique publique environnementale, animation environnementale.
- **VINCI Construction Terrassement** : Equo Vivo est la marque de génie écologique de VINCI Construction, entreprise spécialisée dans la réalisation d'infrastructures et d'aménagements, avec le terrassement pour cœur de métier. VINCI Construction Terrassement pilote de grands ou plus petits chantiers en France grâce à notre réseau d'agences et à l'international. Elle s'appuie sur les expertises des équipes d'Equo Vivo pour garantir la fonctionnalité écologique dans la réalisation de projets d'aménagements, et recherche avec son réseau de partenaires des solutions innovantes et écologiques.

Collège 3

Le collège 3 compte trois nouveaux adhérents en 2018 :

- **Benjamin Thinon**, formateur de génie écologique ;
- **Sébastien Dellinger**, formateur de génie écologique ;
- **CIMbéton**, Centre d'information sur les utilisations des ciments et des bétons.

Plusieurs adhésions sont en cours fin 2018.

Assemblée générale extraordinaire

Les membres actifs de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Paris le 02 octobre 2018. L'assemblée générale avait été préalablement convoquée le début septembre 2018. L'objet de l'AGE était la modification des statuts pour préciser la place des partenaires au sein de l'UPGE.

Étaient présents ou représentés 24 membres actifs sur les 30 adhérents de l'UPGE. En conséquence, le quorum atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer. Les nouveaux statuts, qui avaient déjà été présentés lors du séminaire UPGE le 30 août 2018 ont été approuvés par l'assemblée générale extraordinaire. Les articles modifiés sont les numéros 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 16.

Fonctionnement de l'UPGE

Le délégué général de l'UPGE est le permanent de la fédération. Il met en œuvre les actions portées par le bureau de l'UPGE constitué par :

Président :	Patrice VALANTIN (Reizhan)
Vice-président :	Julien VIGLIONE (ECO-MED)
Secrétaire général :	Jean-François ASMODÉ (O.G.E.)
Trésorier:	Hassan BOUKCIM (Valorhiz)
Membre du bureau :	Éric GEOFFROY (ONF)
Membre du bureau :	Arnaud ALARY (BlueSET)
Membre du bureau :	Sabine LAVAL (Acer campestre)

L'UPGE est installé chez un de ses adhérents : O.G.E. Une stagiaire de master 2, Marie Gillet, venant d'AgroParisTech, est venue prêter une assistance importante au travail d'animation de l'association entre mars et septembre.

Séminaire

Nous étions une trentaine réunis à Buzet-sur-Baïse cette année pour le séminaire annuel de l'UPGE. Au programme : présentations, échanges et réflexions de fond sur la filière du génie écologique. En particulier, nous devons élaborer une stratégie d'action partagée par tous qui réponde aux défis posés par la structuration de la filière. Parmi les questions posées : à quels défis de société entendons-nous répondre par notre activité de génie écologique ? Quels messages l'UPGE doit-elle porter, sur des sujets techniques ou déontologiques ? Vers quel modèle de filière voulons-nous aller ? Quels outils faut-il porter pour atteindre nos objectifs ?

Nous n'avons pu faire le tour de ces vastes sujets, mais avons atteint les objectifs de (1) s'assurer que nous partageons une vision commune de la filière et de ses enjeux, (2) définir une stratégie collective et (3) poser les bases opérationnelles pour les prochaines actions. L'UPGE, alimentée par les dernières adhésions, est maintenant lancée pour une nouvelle étape de son action, au service de ses adhérents.

Le séminaire nous a aussi permis :

- d'accueillir Yannick Autret, le responsable du programme de recherche appliquée ITTECOP, porté par le ministère de la Transition écologique et solidaire, pour avancer sur les besoins de recherche prioritaires des entreprises de la filière ;
- de découvrir une démarche de gestion de projet portée par Acer campestre et le cabinet Contrechamp, qui allie une approche sociologique aux missions classiques de concertation réalisées par les bureaux d'études en environnement ;
- de visiter le jardin écologique d'épuration créé par BlueSET pour les Vignerons de Buzet et de profiter d'une présentation de la démarche RSE portée par la coopérative.

Éric GEOFFROY, Chef de produit Environnement et Biodiversité à l'ONF

« Un séminaire très constructif, réalisé sur un site industriel mettant en avant la compétence d'un adhérent et du même coup, de la filière du génie écologique tout entière ! Convivialité, travail de réflexion, plan d'action ont été au menu de ces deux jours ; ceci dans un objectif précis : poursuivre le travail de reconnaissance et de construction de cette filière professionnelle en plein essor. Un grand merci aux organisateurs qui ont encore une fois démontré que l'UPGE a bien tissé sa toile. »

Pierre ROCA, Responsable du Domaine Environnement des Aménagements chez SCE

« Le séminaire 2018 a permis d'échanger, entre professionnels, sur la façon de structurer la filière du génie écologique au plan national. Les échanges étaient riches en contenu. Ils aboutiront, j'en suis sûr, à des actions concrètes dans les prochains mois : nouvelles formations, évolution de la réglementation... Merci à l'UPGE de fédérer autant d'énergies positives. »

Outils de reconnaissance des compétences

Norme X10-900

L'Union professionnelle du génie écologique a conduit en 2008 des travaux de normalisation qui ont abouti à la publication en octobre 2012 de la norme NF X10-900, définissant une méthodologie de conduite de projet en génie écologique, sur zones humides et cours d'eau.

La norme se traduit par une succession d'étapes clefs dans la mise en œuvre d'une opération de génie écologique. Cette chaîne d'actions est complétée par des recommandations sur la gouvernance du projet, sur la transparence de son financement et de l'équilibre économique et sur la mise en œuvre de la responsabilité sociétale des entreprises.

C'est un enjeu déterminant de pouvoir utiliser un langage commun entre les acteurs du génie écologique : maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises et services de l'État disposent avec ce texte d'une méthodologie de conduite de projet travaillée et consensuelle.

Révisée en 2017 et validée pour cinq années supplémentaires, l'UPGE porte avec la création de la nouvelle commission de normalisation « biodiversité » de l'AFNOR l'élargissement du champ d'application de la norme à tous types de milieux.

L'UPGE porte en parallèle une démarche de certification de la norme pour que celle-ci puisse être utilisée comme système de reconnaissance de la qualité d'un projet.

Inscription dans le contexte politique et institutionnel

[Plan d'action](#) « Filière génie écologique » du MEDDTL, février 2012 :

« Normaliser les bonnes pratiques à adopter en matière de méthodologie / gouvernance lors d'une opération de génie écologique. »

[Rapport 2013](#) du Comité de domaine « Biodiversité et services écologiques » dans le cadre du plan de mobilisation nationale sur les métiers de la croissance verte :

La norme NF X10-900 « a été conçu comme un guide destiné à aider les maîtres d'ouvrage afin qu'ils se posent les bonnes questions au bon moment lorsqu'ils projettent de mener des opérations de génie écologique et ce, à toutes les étapes de l'opération (études, maîtrise d'œuvre, travaux, suivis). Il s'agit donc d'une norme de méthodologie. »

Normalisation de l'état initial

Dans le cadre d'un projet, la description écologique du site est déterminante, aussi bien pour la réalisation effective du projet que pour sa bonne intégration dans le fonctionnement de l'écosystème. Si de nombreuses méthodes, protocoles et guides proposent des cadres pour sa mise en œuvre, il n'existe pas d'outil permettant de faire reconnaître en France la bonne qualité d'un état initial.

La réalisation d'un état initial, sa durée et sa complexité, est conduite de manière très variable en fonction des caractéristiques du site, de la diversité des compartiments biologiques à étudier et des moyens mis en œuvre, à adapter à l'envergure du projet. Cette hétérogénéité de pratiques, en partie justifiée, ne permet pas d'établir un cadre technique de référence, que ce soit à destination du porteur de projet pour établir le cahier des charges que pour l'analyse des dossiers par les services instructeurs. En conséquence, les études menées sont parfois de mauvaise qualité, empêchant une bonne prise en compte des enjeux écologiques ou mettant en danger la réalisation du projet. Les enjeux sont pourtant déterminants, à plusieurs niveaux.

Pour la **qualité de l'étude** elle-même, d'abord, puisque toute la séquence ERC repose sur cette première étape.

Ensuite pour les **porteurs de projets**, puisque c'est la phase de l'étude d'impact qui nécessite le plus de temps, une contrainte imposée par les exigences écologiques. Or, la qualité des inventaires revêt une dimension politique, puisqu'elle conditionne l'acceptabilité du dossier, et réglementaire, puisqu'elle est un élément constituant de la sécurité juridique du projet.

Pour les **bureaux d'études écologiques**, enfin, qui peinent parfois à vendre des études à la hauteur des enjeux écologiques du site. Un critère de reconnaissance de la qualité des études permettrait de favoriser les acteurs les plus vertueux.

Conclusion

L'objectif de l'initiative est ainsi de construire un outil qui permette d'encadrer la démarche de conduite d'un état initial et soit une référence partagée par les différents acteurs. La normalisation ne vise pas les méthodes et les protocoles qui ne peuvent être standardisés lorsque l'on traite de biodiversité. L'outil devra être à la fois exigeant et souple, garantissant la qualité de l'état initial et permettant aux bureaux d'études d'innover et de se différencier.

Inscription dans le contexte politique et institutionnel

[Plan d'action](#) « Filière génie écologique » du MEDDTL, février 2012 :

« Normaliser les bonnes pratiques à adopter en matière de méthodologie / gouvernance lors d'une opération de génie écologique. »

Préconisations du [rapport du Sénat d'avril 2017](#) « mesures de compensation des atteintes à la biodiversité engagées sur les grands projets d'infrastructures » :

« Assurer progressivement, en concertation avec les acteurs, la montée en qualification des bureaux d'études, sur la base des méthodes partagées de réalisation des inventaires initiaux et de définition des mesures de compensation. »

« Améliorer la qualité des inventaires initiaux par une harmonisation des méthodes. »

Agrément de la maîtrise d'œuvre

Les acteurs de la filière du génie écologique observent un décalage parfois important entre la conception du projet et sa réalisation (opposition études et travaux). Ceci peut entraîner de mauvais résultats qui sont souvent essentiellement dus à la compétence des maîtres d'œuvre.

L'UPGE préconise de créer un système de reconnaissance des compétences de la maîtrise d'œuvre qui est le maillon fondamental entre les études et le terrain à travers la certification d'« opérateurs de maîtrise d'œuvre de génie écologique ».

- 1- **Présélection** : vérification des références
- 2- Bref parcours de **formation**
- 3- Évaluation des **compétences** par une mise en situation terrain
⇒ *Mise en œuvre du chantier*
- 4- Évaluation du maîtres d'œuvre par le **maître d'ouvrage** : retours des porteurs de projets faisant intervenir des bureaux d'études mettant en avant la certification (procédure qualité).

Inscription dans le contexte politique et institutionnel

[Ambition Ecotech](#), « feuille de route partagée pour le développement et la compétitivité des filières industrielles vertes », janvier 2012 :

« Élaborer des référentiels communs à l'ensemble de la filière : aboutir à un accord sur la définition du génie écologique, proposer une norme sur la méthodologie à adopter pour une opération de restauration de milieux naturels, lancer une étude de marché détaillée sur le génie écologique, rédiger un guide pour aider les MOA souhaitant effectuer des opérations de génie écologique à sélectionner des entreprises réellement compétentes. »

Veille et production de notes techniques internes

À la demande de ses adhérents, l'UPGE produit depuis cette année des notes techniques à destination de ses membres afin d'apporter des éléments synthétiques sur des sujets réglementaires ou techniques d'actualité. En 2018, l'UPGE a produit trois notes thématiques :

- **Versement des données de biodiversité** : dépôt légal des données d'observations de biodiversité contribuant à l'Inventaire national du patrimoine naturel.
⇒ Voir la [note](#).
- **Obligations réelles environnementales** : le nouveau dispositif foncier de protection écologique.
⇒ Voir la [note](#).
- **Fiducie foncière environnementale** : dispositif juridique de sécurisation des mesures de compensation écologique.
⇒ Voir la [note](#).
- **Rapport de compatibilité SAGE / SDAGE et procédures « Loi sur l'eau »** : arrêt du Conseil d'État du 22 novembre 2018 sur le projet du Center Parcs des Chambaran.
⇒ Voir la [note](#).

Groupes de travail UPGE

Les groupes de travail pilotés par l'UPGE sont au cœur de son action. Ces groupes sont constitués à l'initiative des adhérents pour répondre à différents besoins : échanges et veille, élaboration d'une méthode ou d'un guide, mise en œuvre d'une étude, création d'une dynamique associant d'autres acteurs au niveau national ou régional... Leur forme et leur durée varient fortement au service des objectifs fixés par les participants du groupe de travail.

GT Zones humides

Dans son arrêt du 22 février 2017, le Conseil d'État a estimé que les critères *sol hydromorphe* et *végétation hygrophile* devaient être constatés pour définir une zone humide. En plus d'ouvrir une période d'incertitude autour du statut des zones humides et d'en faire disparaître virtuellement une partie, la nouvelle interprétation de leur définition risque d'entraîner leur destruction à grande échelle et d'empêcher la restauration de celles déjà dégradées. Le groupe de travail a produit avec Humanité & Biodiversité une [lettre envoyée](#) en mars 2017 aux ministres Barbara POMPILI et Ségolène ROYAL pour les alerter sur le sujet.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a publié le 26 juin dernier une note technique relative à la caractérisation des zones humides. Le principal apport de la circulaire réside dans la précision de la notion de végétation.

Aujourd'hui, l'attitude des maîtres d'ouvrage varie entre ceux utilisant toujours les méthodes anciennes, par scrupule ou prudence, et ceux ayant déjà intégré la nouvelle définition en s'alignant sur la loi, par souci de respect du droit ou opportunisme. Les bureaux d'études, hésitant entre les différentes interprétations du droit, les demandes de leurs maîtres d'ouvrage et la préservation du bien commun sont dans une période d'incertitude sur les méthodes à mener.

Objectif

Évaluer les conséquences des dernières évolutions réglementaires.

Objectif secondaire : inventorier et analyser les méthodes utilisées par les acteurs aujourd'hui sur l'évaluation des fonctionnalités des zones humides.

Actions

Mise en place d'un réseau de veille en 2018 pour faire remonter suffisamment de cas de processus d'identification des zones humides pour faire une synthèse de l'application réelle des méthodes sur le terrain. Synthèse réalisée en novembre 2018 suivie de trois actions :

- 1- Envoie d'une lettre au ministre d'État François de Rugy avec nos conclusions ;
- 2- Participation à la commission parlementaire sur l'évaluation des zones humides ;
- 3- Association à l'élaboration du plan d'action nationale Milieux humides.

GT Biodiversité opportuniste

La biodiversité à enjeu apparaissant en lien avec la mise en œuvre d'un projet d'aménagement représente aujourd'hui une difficulté majeure pour les maîtres d'ouvrage. D'abord, des outils de prévision, de suivi et de gestion manquent pour accompagner les aménageurs et gestionnaires de foncier dans l'intégration de ces espèces dans le fonctionnement de leurs activités ou dans leurs projets. Ensuite, la réglementation et son application sont inadaptées à une prise en compte dynamique de la biodiversité, dont la gestion écologique cohérente demande une souplesse et une adaptation à chaque situation. À travers ce groupe de travail, l'UPGE souhaite réunir les différents acteurs concernés pour établir un état des lieux, porter une réflexion et des actions, développer des solutions techniques et, si le travail conduit nous indique que cela est pertinent, proposer des évolutions réglementaires s'appuyant sur un cadre technique et méthodologique étayé et argumenté par des éléments scientifiques.

Objectif

Recenser et développer les outils nécessaires aux maîtres d'ouvrages pour la prise en compte et la gestion de la biodiversité opportuniste.

Actions

Le groupe de travail s'intéresse aux espèces végétales et animales dont le développement est la conséquence de la mise en œuvre ou du fonctionnement d'un projet d'aménagement. Il vise à proposer des techniques et méthodes, ainsi qu'un cadre réglementaire, permettant une prise en compte et une gestion écologique vertueuse de ces espèces par le maître d'ouvrage tout en permettant à ce dernier de maîtriser les risques pour son projet.

Il vise aussi bien l'orientation et la gestion de la faune et la flore se développant spontanément pour guider la trajectoire de l'écosystème, que la réflexion autour de la gestion dynamique de la biodiversité temporaire, celle que l'on favorise à un moment donné.

Dans un premier temps, le groupe de travail souhaite consacrer ses moyens au sujet des « espèces à enjeu », c'est-à-dire protégées ou menacées. En effet, ce sujet concentre les principaux enjeux des maîtres d'ouvrage actuellement et ne semble pas traité ailleurs.

Le GT biodiversité opportuniste intègre des partenaires extérieurs à la l'UPGE. Ainsi, la composition du comité de pilotage est la suivante :

Adhérents de l'UPGE

O.G.E., Ouest Am', Valorhiz, SCE, Acer campestre, Althis, Beeodiversity, ONF, Acer campestre, Ecocean, Sol Paysage, Simethis, Reizhan, ECO-MED.

Maîtres d'ouvrage et aménageurs

UNPG, Grand Port de Marseille, EIFFAGE, APRR, Veolia, EDF, Suez, UNPG, FNTF, RTE, CILB, Aéroports du Grand Ouest, ASFA, Direction générale de l'aviation civile.

Acteurs institutionnels et de recherche

MTES, ITTECOP, AFB, FRB, Humanité & biodiversité, MTES, CEREMA, CNRS (CEFE).

GT Sols et génie écologique

Le sol est un sujet transversal qui a émergé durant le séminaire 2017 de l'UPGE : cela a donné lieu à la création d'un groupe de travail *Sol & génie écologique*. Le sol est ici entendu dans la cadre de l'approche écologique systémique, soit en tant que milieu, composante de l'écosystème. La séquence ERC permet est le bon moyen pour approcher le sujet et structurer la présentation.

Objectif

Travailler à mieux intégrer le sol dans les études écologiques. Faire monter le sol dans les préoccupations.

Actions

Le groupe de travail *Sols et génie écologique* construit un outil de pré diagnostic des sols pour que les bureaux d'études non spécialistes du sol puissent mieux intégrer cette dimension dans les études écologiques. La méthode développée ne se substituera pas au travail des bureaux d'études spécialisé en pédologie. L'outil doit également servir à sensibiliser le maître d'ouvrage sur la thématique *Sol*. À terme, si un nombre suffisant d'acteurs utilisent cet outil, il permettra d'aider à une meilleure intégration des sols dans les études écologiques. La méthode devra être suffisamment légère pour être facilement intégrable aux études, avec un coût et un investissement en temps acceptable.

GT CNPN

L'UPGE mobilise ses adhérents pour représenter la filière auprès du CNPN.

Objectif

Ouvrir un espace de dialogue avec le CNPN.

Actions

- 1- Rédiger une note de synthèse courte (2 p.) illustrée de cas concrets.
- 2- Solliciter l'autorité de tutelle du CNPN, le ministère de la Transition écologique, pour faire remonter le sentiment de la filière du génie écologique sur le fonctionnement et mener un échange constructif.

GT Effets cumulés

L'obligation d'évaluation du cumul des incidences se heurte à plusieurs difficultés. En premier lieu, la responsabilité échoit au porteur du projet. Or celui-ci est non seulement la plupart du temps incapable de prévoir les futurs aménagements, mais il est également démuné à retracer l'histoire du territoire, ne pouvant disposer de la connaissance exhaustive nécessaire à cette étude. Il ne peut donc pas répondre à la question posée.

Ensuite, l'entrée espèces et milieux proposée par l'étude d'impact (zones humides, espèces et leurs habitats protégés) rend compte d'une certaine richesse écologique, mais est incapable d'intégrer les fonctionnalités des écosystèmes.

Enfin, la disproportion entre la taille de nombreux aménagements de faible ampleur et leur niveau d'impact, parfois élevé à cause de multiples raisons (situation en tête de bassin versant, rupture de continuités écologiques, pollution...) rend le porteur du projet incapable de mener l'étude globale à cause du coût nécessaire, impossible à intégrer dans son budget.

Objectif

Œuvrer pour un changement de stratégie et d'approche méthodologique des effets cumulés.

Actions

1. Identifier les approches et usages actuels pour l'évaluation des effets cumulés grâce à un questionnaire. Voir la [synthèse](#) des remontées.
2. Faire remonter les difficultés rencontrées par les bureaux d'étude pour l'évaluation des effets cumulés.
3. Organiser la [journée nationale technique](#) "aménagement et cumuls d'impacts sur les territoires : enjeux, stratégies, outils et perspectives" le 9 novembre 2018 avec le MTES et le CEREMA.

GT Données de biodiversité

La loi du 8 août 2016 a instauré une obligation pour les maîtres d'ouvrage de transmettre les données de biodiversité qu'ils collectent dans le cadre de projets d'aménagement. Cette obligation sera effective le premier janvier 2018. L'UPGE considère cette mesure comme un progrès allant dans l'objectif de la protection du bien commun. Pour autant, elle n'est pas sans poser un certain nombre de questions quant à son application.

Objectif

Accompagner la nouvelle obligation de transmission afin d'influencer les textes d'application et orienter la construction des outils pour que ceux-ci soient adaptés aux contraintes et enjeux des acteurs, maîtres d'ouvrage et bureaux d'études en particulier.

Actions

Le groupe de travail suit l'application de la nouvelle obligation pour les maîtres d'ouvrage de versement des données de biodiversité. Il a publié en 2017 une [note](#) à destination du ministère.

GT Compensation agricole

Introduite dans le Code rural par la loi d'avenir du 13 octobre 2014 et fixé par le décret du 31 août 2016, la compensation agricole s'applique aux projets d'aménagement depuis le 1^{er} novembre 2016. La loi demande que les projets d'aménagements mettent en œuvre des actions pour « *éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire* ». Cette nouvelle obligation, dont la doctrine n'est pas fixée, a des interactions avec les dimensions écologiques de la compensation. Il convient de rester attentif que les conséquences, encore mal identifiées, que ce nouveau dispositif entraînera sur le volet écologique des projets.

Comment développer une approche coordonnée entre l'**étude préalable** (mesures de compensation collective agricole) et le volet écologique de l'**étude d'impact** (mesures de compensation écologique) ? Quels arbitrages faire lorsqu'un terrain agricole est potentiellement éligible à des mesures de compensation écologique et donc concilier usage agricole et usage écologique ?

Deux visions actuellement s'opposent : celle des chambres d'agriculture et celle des industriels aménageurs. L'UPGE pourrait se positionner sur une voie médiane en appliquant l'approche systémique, mais sans se mettre en avant dans le débat.

Objectif

Utiliser l'approche systémique pour traiter la compensation agricole dans les projets d'aménagement, et la penser en lien avec les toutes les dimensions : écologiques, agronomique et économique.

Actions

- 1- Créer une communauté d'échange (groupe de travail UPGE) pour réaliser une veille collective sur le sujet, partager des actualités de projets internes...
- 2- Développer le moment venu une méthodologie de compensation agricole sur un projet ambitieux et communiquer sur cette méthode.

GT Planification territoriale

Aujourd'hui, les enjeux écologiques sont traités au cas par cas, par exemple dans le cadre des projets d'aménagement via la compensation écologique ou les effets cumulés. Les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT...), qui pourraient porter une approche territoriale cohérente, n'intègrent pas pour la plupart de réflexion à la hauteur des enjeux. La situation actuelle n'est donc pas satisfaisante.

Comment avancer vers une prise en compte cohérente des milieux naturels et de leurs fonctionnalités ? Quels outils d'aménagements du territoire utiliser ou créer ? Quels sont les acteurs à mobiliser dans ces démarches ?

Objectif

Changer d'échelle : avancer vers l'intégration des enjeux écologiques à l'échelle d'un territoire et non plus au cas par cas.

Actions

En cours de définition.

GT Préjudice écologique

La notion de préjudice écologique est intégrée dans le Code civil depuis la loi du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Cet outil juridique permet de sanctionner des atteintes à l'environnement sans qu'il soit nécessaire de relier l'impact à l'être humain.

Or, si aujourd'hui les impacts sur l'écosystème prévus dans le cadre de futurs aménagements sont assez bien encadrés grâce à la séquence ERC, donnant lieu à la compensation *ex ante*, nombreux sont les petits projets qui ne respectent pas cette réglementation. Ils constituent la principale atteinte à notre patrimoine naturel. Destruction de haies ou de vieux arbres, rectification de cours d'eau, comblement de mares, drainage de zones humides ou encore pollutions localisées : dans la plupart de ces cas, le dommage écologique ne donne pas lieu à réparation du fait de la méconnaissance de la réglementation, de la négligence des acteurs, de l'absence d'application des procédures par les collectivités locales ou du manque de moyens de contrôle dont disposent les services de l'État.

Objectifs

Participer à appliquer le nouvel outil juridique qu'est le préjudice écologique en veillant à ce que les mesures de réparation soient exigées en nature et proposer des solutions d'intervention en urgence lors d'accidents.

Actions

L'UPGE souhaite s'engager au niveau des territoires, en partenariat avec des acteurs locaux pour (1) mettre en œuvre le préjudice écologique, (2) proposer des outils opérationnels en cas d'accident et (3) faire de la prévention auprès des acteurs privés (industriels) et publics, en particulier les collectivités territoriales. Ces dernières sont ici des acteurs clefs : elles ont la responsabilité de l'application des lois, la connaissance de la vie locale et le pouvoir de police pour intervenir. Si l'on observe aujourd'hui de nombreux signes encourageants, certaines collectivités écartent encore les enjeux environnementaux et, ce faisant, contribuent en toute illégalité à la destruction du patrimoine naturel.

GT Bureaux d'études et travaux

Durant le séminaire 2017 de l'UPGE, il a été mis en avant une difficulté particulière pour l'activité travaux de génie écologique à accéder à ses marchés. Pourquoi les bureaux d'étude, en particulier ceux de l'UPGE, ne font pas plus appel aux entreprises de travaux spécialisées en génie écologique ? Pourquoi l'accompagnement opérationnel est-il si souvent confié à ceux dont ce n'est pas le métier : paysagistes, travaux publics, entreprises agricoles, etc. ?

Objectif

Mener des actions pour aider les entreprises de travaux de génie écologique à accéder à leur marché.

Actions

- 1- Avancer vers une labellisation des petits projets « LifeSys » associant BE, MOE et travaux dans une démarche intégrée.
- 2- Lancer une démarche de reconnaissance des acteurs de travaux spécialisés en génie écologique.
- 3- Réaliser un argumentaire commercial des entreprises de travaux spécialisées en génie écologique.
- 4- Écrire un document de synthèse sur les règles des marchés publics concernant les chantiers de génie écologique et permettant d'en favoriser la qualité.

Événements

Les évènements nationaux ou régionaux représentent un investissement important de l'UPGE, que ce soit en portant l'organisation complète de journées, en s'investissant dans le comité de pilotage avec d'autres ou en participant avec l'intervention par l'intermédiaire de ses professionnels.

Groupe de travail génie écologique PACA – 30 janvier

Alors que la demande existe depuis plusieurs années, le groupe de travail de la filière du génie écologique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été officiellement lancé au début de l'année 2018. Porté par la DREAL PACA, la DIRECCTE et l'AFB, le groupe de travail, présidé par l'UPGE, a réuni le 30 janvier 2018 à Aix-en-Provence une soixantaine de participants, en particulier entreprises (grandes et petites) quelques bureaux d'études et experts locaux.

L'objectif de ce dispositif régional est de détecter les freins existants et les leviers manquants pour amplifier l'activité économique et développer les emplois liés au génie écologique en région PACA. Cinq ateliers thématiques ont été constitués pour répondre à ces questions et proposer des actions prioritaires sur lesquelles les acteurs régionaux pourront travailler collectivement.

Il reste à faire en sorte que ce travail puisse réellement être un moteur pour la filière du génie écologique, confrontée à de nombreuses difficultés dans une région où les écosystèmes sont pourtant à la fois particulièrement riches et en danger.

Forum du PEXE – 29 mars

Participation au forum national des éco entreprises 2017, rendez-vous annuel de la communauté d'affaires et d'innovation de la filière des entreprises de l'environnement. Ces rencontres thématiques d'une demi-journée permettent :

- De faire un point sur les enjeux actuels en termes de technologies, marchés et réglementations, et sur les formes de collaboration entre entreprises et laboratoires ;
- D'assister à une série de présentations flash de technologies environnementales et de moyens d'expérimentation ouverts aux entreprises ;
- D'échanger sur des projets d'innovation avec les chercheurs et les partenaires des rencontres.

L'UPGE a animé durant le salon la Vitrine Gestion de l'eau et des écosystèmes.

Les ateliers de l'aménagement et du génie écologique – 5 juin

L'UPGE a lancé en 2018 avec la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) un cycle d'atelier sur le génie écologique visant à réunir les acteurs de la filière du génie écologique et ceux des travaux publics autour de thématiques intéressant les deux secteurs. L'objectif est de permettre les échanges et la mise en avant de projets réussit, ou non, avec les filières du TP et du génie écologique, les entreprises et les maîtres d'ouvrage des secteurs privé et public.

Le premier atelier du cycle a eu lieu le 5 juin 2018 à la Maison des TP, à Paris :

- **Sujet** : « Comment intégrer la biodiversité à toutes les étapes d'un projet d'aménagement ? Trois sujets ont été retenus ».
- **Nombre de participants** : une centaine.

⇒ Retrouvez les [actes complets](#) de cette journée.

Prochains ateliers

À ce stade, les sujets identifiés sont les espèces végétales exotiques envahissantes et la reconstruction de sols, pour des ateliers en 2019 et 2020.

Assises de la biodiversité – 13-15 juin

Organisées par IDEAL connaissances, la 8e édition des Assises de la biodiversité a réuni à Valenciennes de nombreux acteurs de la biodiversité les 13 et 15 juin dernier. L'UPGE participait au comité de pilotage de l'évènement et a porté l'animation de la séquence « Sol et biodiversité » .

Journée « Biodiversité et normalisation » - 3 juillet

La journée « Biodiversité et normalisation » du 3 juillet à l'AFNOR a réuni des structures très variées pour réfléchir, entre autres, à ce sujet. L'UPGE participait au comité de pilotage de la journée. Il en est ressorti deux propositions :

1. La première étape de diagnostic écologique, l'état initial, est déterminante. C'est sur la qualité des connaissances et de l'analyse qu'elle apporte que repose la pertinence de l'étude d'impact et la réalisation de la séquence « éviter, réduire, compenser ». C'est aussi une étape stratégique pour l'acceptabilité du projet : les compétences de l'opérateur et la transparence de son intervention sont décisives pour le maître d'ouvrage puisque celui-ci devra apporter à ce stade des éléments non discutables pour le bon avancement de la procédure. Ainsi, l'atelier a proposé que tous les opérateurs concernés puissent se réunir pour développer ensemble un cadre des méthodes d'évaluation des états initiaux de la biodiversité.
2. La création d'outils de reconnaissance des compétences des acteurs (naturalistes ou bureaux d'études) est indispensable pour poursuivre la dynamique de structuration de la filière, afin de tirer vers le haut les réalisations de génie écologique, favoriser l'identification des acteurs par les porteurs de projets ou encore adapter la formation aux enjeux des opérateurs. Aussi, l'atelier préconise de construire un référentiel partagé des compétences des acteurs du génie écologique, études et travaux.

Rencontres et ateliers Biodiversité et outre-mer - 18-19 septembre

Dans le cadre de l'évènement Biodiversité et outre-mer porté par le MTES, l'UPGE a organisé avec l'UICN un atelier Solutions fondées sur la nature (SFN) au service du développement économique. L'objectif était d'expliquer au public constitué d'élus des outre-mer que le génie écologique peut répondre à leurs enjeux : emplois, développement touristique, gestion de l'eau, urbanisme, agriculture... grâce à des exemples de réalisation permettant d'illustrer de manière concrète des SFN répondant à un enjeu de terrain.

Prix national du génie écologique – 5 novembre

Pour la deuxième édition du Prix du génie écologique, l'Association fédérative des acteurs de l'Ingénierie et du génie écologiques (A-IGECO – à laquelle appartient l'UPGE), le centre de ressources génie écologique de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et la Direction de l'Eau de la Biodiversité (DEB) du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) se sont associés pour organiser une journée dédiée à la remise du prix aux lauréats.

Cette journée, « génie écologique au service de la reconquête de la biodiversité », a été l'occasion de récompenser des opérations de génie écologique répondant à une vision intégrée des enjeux écologiques du territoire et démontrant des plus-values écologiques dans six catégories : continuité écologique, espèces exotiques envahissantes, restauration des milieux, réhabilitation des fonctions, déplacements d'espèces et aménagements des espaces.

Le prix a récompensé l'ensemble des acteurs impliqués dans les projets lauréats : maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, fournisseurs, organismes de recherche, associations.

JNT effets cumulés – 9 novembre

Co-organisation de la journée nationale technique sur les effets cumulés ([programme général](#)) :

- **Sujet** : aménagements, cumuls d'impacts sur le territoire : enjeux, stratégies, outils, perspectives.
- **Objectif** : rassembler les acteurs politiques, techniques et scientifiques pour débattre autour de ce sujet en identifiant les enjeux majeurs et des exemples ou des outils facilitateurs.
- **Organisateurs** : ministère de l'Écologie, le CEREMA et l'UPGE.
- **Interventions de l'UPGE** :
 - Retour sur le groupe de travail *effets cumulés* de l'UPGE
Intervenant : Alexandre CLUCHIER – UPGE
 - Les contraintes spatio-temporelles
Président de session : Alexandre Cluchier – UPGE
 - Gestion des territoires dans le temps
Intervenant : Éric GEOFFROY – ONF
 - Génétique du paysage
Intervenant : Vincent VIGNON – O.G.E.
 - Étude pour des besoins futurs (DREAL Corse)
Intervenant : Alexandre CLUCHIER – ECO-MED

Salon Pollutec – 27-30 novembre

Co-organisation par l'UPGE et l'A-IGÉco du salon Pollutec 2018 avec le [Village](#) du génie écologique et le [cycle](#) "biodiversité et génie écologique" exceptionnel de 31 conférences réparties sur les quatre jours du salon. Celui-ci a accueilli les bureaux d'études et entreprises de la filière du génie écologique, des maîtres d'ouvrage privé, villes et départements, l'Agence française pour la biodiversité, fédérations professionnelles partenaires, autoroutiers, entreprises de TP, réseaux de recherche (FRB, MNHN)... Plus de 75 intervenants se sont succédé sur le Forum biodiversité et milieux naturels autour des sujets de la biodiversité et du génie écologique, accueillant plus de 1 500 participants.

Programme de conférences du Forum biodiversité et milieux naturels

	Mardi 27 novembre	Mercredi 28 novembre	Jeudi 29 novembre	Vendredi 30 novembre	
10h20		ASTE Ingénierie écologique appliquée aux milieux aquatique	ASTE Réhabilitation des petites rivières urbaines	BlueSET / Vignerons de Buzet Système écologique de traitement des effluents vinicoles	10h20
11h00	Biomae / Spygen / Inovéo / Viewpoint Métrologie par le vivant	Auddicé / MNHN Impacts de l'éclairage artificiel sur la biodiversité		AIGeco / CINOV / OPQBI / AITF FRB / ABC / SOLAGRO / UPGE	11h00
11h40	UPGE / UNPG Gestion de la biodiversité temporaire : de nouvelles approches à promouvoir	IAD / RITTIMO Financer des pratiques agricoles augmentant la matière organique	Auddicé / NACARAT Intégration de la biodiversité dans le bâti : de la réflexion à la mise en place	Table-ronde : biodiversité et changement climatique... ou réciproquement ?	12h20
12h20	Reizhan / ATMB Une RSE territoriale et bio inspirée		FNTF / UPGE Infrastructures et continuités écologiques	Rivière environnement / SNCF réseau Mise en œuvre de mesures compensatoires zones humides	12h20
13h00					13h00
14h00	OGE / Vinci Autoroutes Continuité écologique : suppression du seuil de l'Huisne	ECO-MED Intégration écologique et projets d'énergie renouvelables : projet pieso.	Acer campestre / Vicat Intégration de la biodiversité à l'échelle de l'exploitation d'une gravière		
14h40	AFB / A-IGÉco Centre de ressources génie écologique et annuaire des entreprises	Reizhan / O.G.E. La formation par l'immersion naturelle pour inspirer les entreprises	Aquabio - Savoie Dissémination des renouées asiatiques via le compostage des déchets verts		
15h20	AFB / UPGE Biodiversité et économie	O.G.E. / Dervenn / ECO-MED ODÉ environnement, le nouveau groupement de génie écologique	SCE / CD17 / VINCI CT Aménagement du port de pêche de La Cotinière : évitement et réduction		
16h00	BlueSET / Ecoglobal Traitement des effluents par phytoépuration outre-mer	Créocéan / Bouygues Dimensionnement de la compensation en milieu marin : l'outil MITIMED	Valorhiz / BRGM Reconstruction des sols dans le cadre de l'aménagement des espaces verts		
16h40	Microhumus Mise en sécurité par phytoremédiation d'un site pollué aux cyanures et ETM	Beeodiversity / APRR La biodiversité au service des entreprises avec le Beemonitoring	Acer campestre Zones humides : de l'inventaire aux documents de planification		
17h20					

Journée d'échanges techniques « Nature temporaire » - 4 décembre

Participation à l'élaboration du programme de la journée technique organisée par l'Agence française pour la biodiversité dans le cadre du centre de ressources Génie écologique sur la nature temporaire le 4 décembre.

Réseaux

Le travail de réseaux de l'UPGE est une dimension essentielle de son action : se faire connaître et faire connaître la filière du génie écologique, ses adhérents et leurs enjeux.

Les règles professionnelles du génie écologiques

L'[UNEP](#) porte le développement de règles professionnelles concernant les activités de ses adhérents. Elle a souhaité consacrer un de ses ouvrages au génie écologique et en a confié l'écriture à l'A-IGÉco (Association Interprofessionnelle de l'Ingénierie et du Génie Écologique) dont l'UPGE est membre. C'est à ce titre que l'UPGE participe au comité de rédaction de l'ouvrage qui sera publié début 2018.

Ce document rappellera aux entreprises en charge des travaux que la finalité du génie écologique est avant tout de préserver la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes. Les entrepreneurs doivent comprendre le fonctionnement du milieu sur lequel ils vont travailler ou s'entourer de personnes qui en sont capables, telles que les écologues.

Centre de ressources génie écologique

Le site internet Centre de Ressources sur le Génie Écologique ([CRGE](#)) est en ligne depuis fin 2015 et a pu vivre sa première année d'activité. L'UPGE est un des membres fondateurs et administrateurs du centre de ressources.

Annuaire des entreprises du génie écologique

Le Centre de ressources Génie écologique de l'AFB et l'A-IGÉco (Association fédérative des acteurs de l'Ingénierie et du Génie Ecologiques) portent la publication de l'[annuaire](#) des entreprises du Génie écologique initié en 2014 par le Ministère en charge de l'écologie. Cet annuaire permet de mieux connaître les activités des entreprises de la filière du génie écologique et fournit des précisions concernant leurs zones d'intervention, références, chiffres clés... L'UPGE s'investit dans le comité de pilotage du projet.

Végétal local - Vraies messicoles

Depuis 2012 la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, ([FCBN](#)) l'Afac-Agroforesteries ([AFAC](#)) et [Plante & cité](#) ont développé le projet « Flore-locale & Messicoles » pour répondre aux enjeux de signes de qualité et de provenance des végétaux. En 2014, grâce à ce projet et dans une démarche collective, deux signes de qualité relatifs à l'origine géographique des végétaux commercialisés, semences, plants, plantes entières ont été créés. L'UPGE est membre du comité de marque du projet, qui évalue les candidatures des entreprises.

Partenariat français pour l'eau

Le Partenariat Français pour l'Eau, la plateforme publique et privée des acteurs français de l'eau impliqués à l'international, met en place cette année 2018 un nouveau plan d'action sur le thème des Solutions fondées sur la nature dans le domaine de l'eau, soutenu par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Agence Française pour la Biodiversité. Le PFE constitue dans ce cadre un groupe de travail qui réunit des acteurs provenant de différents milieux disciplinaires et professionnels.

Solutions fondées sur la nature

Les concepts associés au concept de SFN sont présentés (restauration écologique, infrastructures vertes, gestion fondée sur les écosystèmes...). Il y a une réelle volonté que les SfN soient un concept englobant, un concept parapluie, qui dégage un langage commun pour faire du plaidoyer, parler d'une même voix et fédérer plusieurs types d'initiatives. Il fait référence à des concepts qui existent déjà, mais pour être une SFN, les projets doivent avoir la double ambition de relever à la fois l'enjeu humain (défi de société) et l'enjeu biodiversité. Dans ce cadre, le Comité français de l'UICN porte un groupe de travail sur les Solutions fondées sur la Nature dans lequel est investi l'UPGE.

Dimensionnement de la compensation écologique

Le MTES a lancé en 2018 un groupe de travail « *Élaboration d'une méthode générique et harmonisée de dimensionnement de la compensation ex ante des atteintes à la biodiversité* » dans lequel l'UPGE s'investit et construit une coordonne une position commune de la filière.

Conseil d'Orientation Stratégique (FRB)

L'UPGE participe au COS à 40 de la FRB et s'investit à ce titre dans deux groupes de travail :

- Club 1 : Conservation dynamique de la biodiversité
- Club 6 : Impacts évolutifs des activités anthropiques

Réseaux auxquels adhère l'UPGE

A-IGECO

L'Association fédérative des acteurs de l'ingénierie et du génie écologiques ([A-IGECO](#)) est une fédération de personnes morales de types associatifs agissant dans le domaine de l'ingénierie et du génie écologique. L'UPGE a participé aux réflexions pour la mise en place de cette structure. L'A-IGECO a été lancée en 2014, et a pu mener ses premières missions en 2015. L'UPGE est un des membres fondateurs et administrateurs de l'A-IGECO.

UICN

L'UPGE fait partie depuis 2018 de l'Union internationale pour la conservation de la nature ([UICN](#)).

PEXE

L'UPGE adhère au [PEXE](#), le réseau des réseaux des éco-entreprises.

FRB

L'UPGE participe au Comité d'orientation stratégique de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité ([FRB](#)) qui réunit les parties prenantes de la biodiversité sur les sujets d'actualité.

LifeSys, l'écosystème d'entreprises de génie écologique

Après une année de travail et avec deux projets en cours, le projet [LifeSys](#) a atteint un niveau de développement permettant de lancer une nouvelle dynamique et d'intégrer de nouveaux membres.

Historique

- 2012.** L'idée de s'unir pour partir à l'étranger est portée au sein de l'UPGE par plusieurs adhérents depuis 2012 avec la création du groupe de travail international. L'UPGE est soutenue dans cette démarche par le ministère affirmant la nécessité d'exporter l'« excellence française du génie écologique ».
- 2013.** Le groupement Dervenn compensation remporte le marché des mesures de compensation écologiques de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire. Le groupement est constitué de plusieurs entreprises dont trois membres de l'UPGE : Dervenn (maîtrise d'œuvre et travaux), Ouest Am' (études) et Ter-Qualitechs (relation avec les agriculteurs).

La fine connaissance entre ses membres et la confiance ont été à la base de la réussite de ce projet qui est en quelque sorte un élément de préfiguration de LifeSys.

- 2016.** Création de LifeSys en décembre, à Lyon, lors du salon Pollutec.
- 2017.** Structuration du projet, rencontres avec les institutions nationales et internationales, développement d'outils de communication.
- 2018.** Trois projets en cours de développement.

LifeSys, qu'est-ce que c'est ?

LifeSys est un groupement d'entreprises né en 2016 du rapprochement de dix adhérents de l'UPGE, représentant 300 collaborateurs. Ces entreprises ont décidé d'unir leurs compétences pour intervenir ensemble, en France et à l'international, pour répondre aux besoins de maîtres d'ouvrage et de décideurs de disposer d'un outil suffisamment puissant pour répondre à des projets d'envergure, garantissant la qualité de ses réalisations et proposant une offre claire dans une filière insuffisamment lisible.

Le groupement est capable de mettre en œuvre une méthode de gestion de projets inspirée du fonctionnement des systèmes vivants. L'écosystème d'entreprises intervient dans le cadre de la planification ou de la gestion du territoire : mutation vers la transition écologique, compatibilité entre les activités économiques et les systèmes vivants, restauration de l'écosystème, valorisation de la biodiversité, accompagnement de grands projets d'aménagement, développement de nouveaux modèles économiques...

Formation

Dans le cadre de sa mission de structuration de la filière, l'UPGE travaille sur la reconnaissance des compétences des opérateurs économiques : qui fait quoi, avec quelle compétence ? Afin de créer des systèmes d'identification de ces acteurs, il est nécessaire de s'appuyer sur des références pour la construction desquelles la formation est un des outils fondamentaux.

Initiale

Les titres professionnels reconnus sont la clef de voûte d'une filière économique structurée. L'UPGE travaille à tous les niveaux de compétences pour le développement de parcours de formation adaptés aux besoins des entreprises de génie écologique : ouvrier, technicien et ingénieur.

Inscription dans le contexte politique et institutionnel

Mise en œuvre du [plan d'action](#) « Filière génie écologique » du MEDDTL, février 2012 :

« Proposer une offre de formation à destination des professionnels œuvrant dans le domaine du génie écologique. »

« La filière génie écologique est actuellement peu structurée et les échanges ou relations qui permettraient son développement sont trop peu nombreux. Cela se traduit par exemple par le fait que les formations initiales sont parfois décrites par les entreprises comme inadaptées aux réalités du terrain. Un manque de formations pratiques pour les ouvriers effectuant les travaux a également été relevé, d'autant plus que la saisonnalité des travaux rend le coût de la formation dur à supporter pour les PME. »

Ouvrier de génie écologique

Le ministère du Travail conduit en 2019 avec l'UPGE une expérimentation pour la création d'un titre professionnel d'ouvrier intervenant sur les chantiers de génie écologique. En effet, les entreprises travaux de la filière constatent depuis longtemps l'absence de formation de niveau V adaptée aux interventions de génie écologique sur les écosystèmes. Le recrutement d'ouvriers qualifiés est une difficulté importante pour les entreprises et représente un frein majeur à leur développement.

Pour répondre à cette difficulté, le ministère du Travail développe en 2019 avec l'UPGE un incubateur, dont le pilotage opérationnel est confié à la Direction de l'ingénierie de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Ce dispositif permet d'expérimenter des formations professionnelles répondant aux besoins des entreprises sur des secteurs émergents, comme celui du génie écologique. Ainsi, l'AFPA mènera en 2019 avec ses partenaires une expérimentation pour valider la pertinence de créer un titre professionnel spécifique pour les ouvriers intervenants sur les chantiers de génie écologique à travers plusieurs étapes :

1. analyse de l'emploi au sein de la filière du génie écologique (activités, marché) ;
2. élaboration du référentiel de compétences ;
3. création et expérimentation du parcours de formation ;
4. accueil des stagiaires pour formation dans les centres AFPA et en entreprise.

Trois régions ont été choisies pour mettre en œuvre l'expérimentation : Bretagne, PACA et Occitanie. Chacune d'elles accueillera un groupe de travail constitué par les professionnels qui participera directement à la définition du référentiel de compétences et du parcours de formation. À la fin de

l'expérimentation, un bilan sera fait entre les différents acteurs afin de présenter les conclusions de l'expérimentation à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du ministère du Travail. Ces éléments permettront à la DGEFP d'orienter sa politique de certification sur ce secteur émergent : création d'une nouvelle qualification pouvant aller jusqu'à l'inscription d'un titre professionnel au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), pour une mise en œuvre de la formation dans toute la France.

Technicien de génie écologique

Depuis 2011, le CFPPA Angers Le Fresne propose une formation « Techniciens des milieux aquatiques ». Cette formation est construite sur mesure pour les entreprises de la filière du génie écologique : elle est professionnalisante et adaptée aux exigences opérationnelles des professionnels. L'UPGE participe au pilotage du parcours de formation, intervient pour y présenter la filière et préside le jury permanent.

BTSA GPN

Les entreprises de la filière du génie écologique constatent que les deux années de formation du Brevet de technicien supérieur agricole Gestion et protection de la nature (BTSA GPN) seules ne permettent pas de rendre les diplômés « préopérationnels » en entreprise, en particulier sur les chantiers de génie écologique. La formation offre une base théorique complète, adaptée aux exigences d'un poste de chef d'équipe d'une entreprise de travaux de génie écologique, mais les jeunes manquent de compétences techniques et de confrontation au terrain, sauf pour ceux les possédant du fait d'un vécu personnel (enfants d'agriculteur, stage...) ou d'une formation technique complémentaire en amont (bac pro, CAP, BEP) ou en aval (technicien de génie écologique, SIL...).

Les acteurs de l'enseignement agricole responsable de la formation (jury national BTSA GPN) et les professionnels de la filière (UPGE) proposent de mener une réflexion commune pour œuvrer à mieux préparer les jeunes de cette formation à intégrer les entreprises de la filière.

Ingénieur écologue

Bien que la fonction d'ingénieur écologue soit maintenant largement reconnue comme étant le spécialiste, de niveau ingénieur, des questions écologiques pour la mise en œuvre des projets de génie écologique, le titre d'ingénieur écologue n'existe pas officiellement. L'UPGE porte en 2018 avec l'AFIE, les syndicats professionnels de bureaux d'études, des masters et des écoles d'ingénieurs un groupe de travail pour la création de ce titre d'ingénieur.

Continue

Les entreprises qui composent l'UPGE regroupent des experts de premier plan dans différents domaines. Les connaissances et compétences sont valorisées par les adhérents grâce à des formations dispensées à des acteurs variés : étudiants, entreprises, collectivités, ministères... Les adhérents ont souhaité en 2016 que l'UPGE se positionne comme organisme de formation associant les ressources de ses adhérents afin de proposer une offre large sur le thème du génie écologique et de la biodiversité. L'UPGE agit alors comme un catalyseur en valorisant les compétences de ses adhérents. Le catalogue de formation s'enrichit aussi d'offres extérieures à l'UPGE avec ses partenariats.

Inscription dans le contexte politique et institutionnel

[Ambition Ecotech](#), « feuille de route partagée pour le développement et la compétitivité des filières industrielles vertes », janvier 2012 :

« La filière se caractérise actuellement par de multiples intervenants et un déficit de lisibilité. Il s'agit donc dans un premier temps de créer les conditions nécessaires pour que la filière s'organise au niveau français. Elle pourra alors conquérir les marchés en croissance, et notamment faire face à la concurrence du génie civil qui se positionne également dans le domaine des travaux en milieu naturel. »

Objectifs

Cette [offre de formation](#) portée par l'UPGE vise à valoriser et mettre en avant les compétences internes des adhérents de l'UPGE tout en favorisant cette dernière dans son développement :

- Éducation du marché et des institutionnels ;
- Développement de la notoriété pour l'entreprise dont le formateur est issu ;
- Prolongement de la formation par des prestations diverses (nouveaux marchés potentiels) ;
- Gain de visibilité pour la filière en général et l'UPGE en particulier ;
- Développement d'un modèle économique et diversification des revenus de l'UPGE.

Comité des formations

Le comité des formations est formé par des membres de l'UPGE volontaires. Les rôles du comité sont de suivre le projet formation, gérer les conflits et garantir la qualité des formations intégrant le catalogue de l'UPGE.

Formations réalisées

Formation	Formateur	Lieu	Stagiaires	Date	Durée
Gestion des espèces exotiques envahissantes végétales en carrière	Sébastien Dellinger	5 sites en France	49	23/04/18 24/04/18 25/04/18 14/05/18 05/06/18	5 jours
Concevoir un projet en faveur de la biodiversité grâce au génie écologique	Sébastien Dellinger	À distance	6	14/05 31/07/18	12 heures
Connaître et choisir les outils et techniques du génie écologique les plus pertinents et efficaces	Sébastien Dellinger	Faverge	2	11/09/18 12/09/18	2 jours
Concevoir un projet en faveur de la biodiversité grâce au génie écologique	Sébastien Dellinger	Paris	12	18/10/18 19/10/18	2 jours
Projet de génie écologique, de la définition à l'évaluation	Sébastien Dellinger	Tarascon	6	13/11/18 14/11/18	2 jours

CCEAGE

Le [CCEAGE](#) est la plate-forme d'échanges techniques créée par l'UPGE pour tous les acteurs de la filière. Elle se présente comme un réseau de sites et d'acteurs dont l'objectif est de créer les conditions d'échanges et de coopérations sur le terrain pour le développement de la filière du génie écologique. Des groupes de travail sont constitués en fonction des besoins pour chaque sujet. Ils réunissent alors tous les acteurs intervenants dans la filière du génie écologique :

- Les **maîtres d'ouvrage**, qui intègrent leur projet dans le CCEAGE pour faire bénéficier à la communauté d'acteurs de leur chantier. Celui-ci rentre alors dans la dynamique du CCEAGE. C'est aussi un site vitrine et un moyen de valoriser le projet du maître d'ouvrage ;
- Les **maîtres d'œuvre**, qui bénéficient des échanges avec les autres acteurs, peuvent mettre en place de l'expérimentation et montrent aussi leur expérience et savoir-faire dans le génie écologique ;
- Les **associations naturalistes**, pour lesquelles les sites représentent un espace privilégié d'expérimentation ;
- Les **acteurs publics**, collectivités territoriales et représentants de l'État ;
- Les **acteurs de la recherche**, qui peuvent ainsi expérimenter des méthodes de suivi et contribuer à l'évaluation de travaux de génie écologique ;
- Les **centres de formation public/privé**, initiale ou continue, qui pourront utiliser les sites comme supports pour les formations théoriques et pratiques : travaux de GE, suivis... ;
- Les **prestataires de services** : entreprises de travaux, fournisseurs de matériels et matériaux peuvent tester et mettre en application des nouveaux produits ou matériels.

Concrètement, le réseau est constitué de sites physiques sur lesquels des opérations de génie écologique ont été réalisées ou sont en cours. Chaque site renvoie à une ou plusieurs thématiques. Une base de données, interrogeable sur internet, permet de retrouver ces sites en fonction de critères géographiques, thématiques... Trois groupes de travail ont pu être lancés et animés en 2016.

Le projet d'appel d'offres

Le principal projet porté en 2018 a été celui d'une simulation d'appel d'offres avec des lycées agricoles.

Objectifs

Pour les entreprises de génie écologique : former leurs futurs collaborateurs. Pour les lycées : faire du lien avec les entreprises pour conduire les élèves vers le milieu professionnel.

Acteurs

- Le **réseau national Biodiversité** de l'enseignement agricole accompagne le projet.
- L'**Union professionnelle du génie écologique** (UPGE), la fédération des entreprises du génie écologique porte l'initiative et l'animation de ce projet.
- **Dervenn**, entreprise de travaux et bureau d'études en génie écologique est partenaire du projet.
- Des **lycées agricoles** du Grand Ouest.

Démarche

Les lycées ont répondu à l'appel d'offres en tenant le rôle d'une entreprise de travaux de génie écologique. Ils ont disposé de toutes les pièces et ont ainsi eu une vision globale de l'appel d'offres. Ils ont également pu sélectionner les lots pour lesquels ils souhaitent répondre. Il a été donné la possibilité de se rendre sur le terrain afin d'étudier directement le site.

Projet proposé

L'entreprise Dervenn a proposé de mettre à disposition des lycées un appel d'offres remporté porté par le Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ruisseau de l'Orne champenoise (72) pour des travaux de restauration et d'entretien de l'Orne champenoise.

Attendus

Le dossier à rédiger a été adapté à la formation et au niveau par les professeurs. Il comportait pour les deux classes :

1. **Présentation de l'entreprise** : métiers, compétences, ressources humaines, matérielles, financières, etc.
2. **Mémoire technique** : réponse au CCTP.
3. **Éléments administratifs** : DC1 - Lettre de candidature, DC2 - Déclaration du candidat
4. **Bordereaux de prix unitaires** pour le(s) lot(s) retenu(s)

Calendrier

Mi-octobre : envoi des éléments par l'UPGE.

Mi-mars : dépôt des dossiers par les lycées.

Mi-avril : réponse aux lycées avec avis sur les dossiers.

29 mai : restitution devant le jury par les étudiants.

Restitution

Suite au retour du jury sur les dossiers réalisés, la restitution a été effectuée sous la forme d'un grand oral où les candidats ont pu défendre leur projet en face du jury constitué de Dervenn, de l'animateur du réseau national biodiversité et de l'UPGE.

Suite

Le projet est relancé en 2019.

Communication

Les différents médias de l'UPGE visent à promouvoir l'action de l'UPGE, mettre en avant la filière, communiquer sur les réalisations des adhérents...

Lettre d'information

La lettre d'information mensuelle de l'UPGE compte maintenant 1 150 inscrits ce qui en fait un média privilégié pour communiquer à ses partenaires et aux contacts et clients de ses adhérents.

genie-ecologique.fr

Le [site internet](#) de l'UPGE accueille une fréquentation d'environ 35 000 visiteurs uniques en 2018.

Réseaux sociaux

Le compte Twitter de l'UPGE *@GenieEcologique*, compte 550 abonnés. La page Facebook, lancée en 2017 compte 160 abonnés, la page LinkedIn, 220. L'utilisation de ces outils permet de toucher jusqu'à 20 000 personnes par publication.